

DIRECTION GENERALE des SERVICES
SECRETARIAT GENERAL
JR/CV/290615PVExtraits

**Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE le :
01.07.15**

AUBAGNE, le 30 Juin 2015

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2015

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 38
Excusés 5

(ayant donné procuration :

Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
M. Philippe PORFIRO à Mme Alexandra PASOLINI
Mme Brigitte AMOROS à M. Giovanni SCHIPANI
Mme N'Djima AIT ABBAS à M. Denis GRANDJEAN
Mme Monique WECKER à Mme Joëlle MELIN).

Après la délibération n° 35-091213, départ de :
M. Denis GRANDJEAN avec procuration à Mme Magali GIOVANNANGELI
M. Daniel FONTAINE prend la procuration de Mme N'Djima AIT ABBAS

Présents 37
Excusés 6

Après la délibération n° 38-091213, départ de Mme Joëlle MELIN

Présents 36
Excusés 7

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **9 Avril 2015**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

.../...

Comme le règlement l'exige, je propose de désigner le secrétaire de séance. C'est notre benjamin, Giovanni SCHIPANI, qui fera office de secrétaire s'il le veut bien. Merci à M. SCHIPANI qui accepte bien volontiers de remplir cette charge de secrétaire.

Je vous rappelle que les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux de fin d'année sont les deux suivantes :

- Mardi 13 Octobre à 18 heures, dans cette salle
- Mardi 15 Décembre, à 18 heures également dans cette même salle.

Quelques informations sur les délibérations : plusieurs petites modifications sont apportées.

La délibération n° 16-290615 concernant la Taxe sur la Publicité pour les commerces est retirée de l'Ordre du Jour car, en effet, l'étude qui a été faite nécessite des compléments.

Dans vos chemises, vous avez trouvé :

- Un exemplaire modifié du projet de délibération n° 17-290615, compte tenu du retrait du projet n° 16-290615.
- Un nouvel exemplaire du projet de convention avec l'Université portant sur la mise à disposition et l'occupation du domaine public en regard de la délibération n° 37-290615.

Ces documents se substituent aux documents que vous avez reçus.

Au fur et à mesure de l'avancée du Conseil Municipal, nous reviendrons sur ces modifications.

Avant d'aborder l'examen de l'Ordre du Jour du Conseil Municipal, je souhaiterai en votre nom à tous adresser toutes nos pensées aux familles des victimes des attentats terroristes de ces derniers jours.

Le terrorisme a franchi ces derniers jours un cran supplémentaire dans l'escalade du mal et de la violence. Les démocraties ont été une nouvelle fois la cible de fondamentalistes religieux.

La France, notre Pays, a été touché dans son cœur et dans sa chair.

Après l'acte de barbarie perpétré dans une petite ville de l'Isère où un homme a été froidement décapité, ce sont de multiples attentats à travers le monde qui ont été perpétrés.

Ces drames horribles et ignobles sont une nouvelle fois preuve des menaces auxquelles notre nation est exposée et dont les évènements de janvier ont été le révélateur.

L'obscurantisme religieux et l'intolérance, les obsessions délirantes et fanatiques de certains, animés par la haine, la violence et l'inhumanité, conduisent des hommes à commettre des actes barbares.

Face au danger de l'amalgame et de la stigmatisation que peuvent susciter les évènements, nous voulons faire front commun contre tout ce qui divise et qui exclue.

L'urgence aujourd'hui est de rappeler et d'expliquer avec force notre idéal républicain, universaliste et émancipateur contre l'idéologie barbare.

Je voudrais en votre nom exprimer nos plus sincères condoléances, notre compassion et notre soutien aux familles des victimes.

Et je vous demande de vous lever et de respecter tous ensemble une minute de silence.

Le Conseil Municipal, debout, observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Nous pouvons passer maintenant à l'examen de l'Ordre du Jour du Conseil Municipal.

C'est un Conseil Municipal qui va être consistant avec plus de 50 délibérations.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

01-290615 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Débat sur le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) : Procédure de révision du P.O.S. valant P.L.U.

Dans le cadre de la procédure de révision du P.O.S. ayant pris valeur de P.L.U. qui doit disposer d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durables, par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales et d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal a décidé le 20 Juin 2014 par délibération de maintenir la compétence de la commune en matière de P.L.U.

C'est donc par délibération du 23 Septembre 2014 qu'il a été prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L. 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme et de le transformer en P.L.U.

Le chapitre 3 du titre II du Code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi que l'Article L 123-1 dispose que les P.L.U. « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable dit P.A.D.D. ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- Il fixe l'économie générale du P.L.U. et exprime donc l'intérêt général,
- Il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de P.L.U. ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagement.

Les orientations du P.A.D.D. doivent être soumises en débat en Conseil Municipal et ce conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales.

Ce P.A.D.D. qui exprime l'ambition et la vision pour Aubagne à l'horizon 2030 repose sur deux principes fondateurs :

- Dynamiser le rayonnement d'Aubagne en l'ouvrant à la modernité tout en s'appuyant sur son histoire, sa culture et ses traditions.
- Conforter le rôle d'Aubagne comme pôle urbain majeur à l'Est de Marseille et comme locomotive du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Il se décline en 3 grands axes :

- Le centre-ville pivot du développement d'Aubagne
- Un nouveau souffle économique
- Du centre-ville au piémont du Garlaban, un développement urbain raisonné et plus équilibré.

1. **Le Centre-Ville, pivot du développement d'Aubagne :**

Réanimer le cœur d'Aubagne est une priorité. L'ambition consiste donc à établir un projet global pour le centre-ville, pour qu'il retrouve une vitalité et une attractivité économique, commerciale, touristique, culturelle et résidentielle. Le rayonnement et l'image d'Aubagne sont en jeu.

Le tissu commercial du centre-ville d'Aubagne doit être préservé et même développé. Pour cela, le développement des zones commerciales devront être

maîtrisé, le Cours Barthélémy pourrait être requalifié. Des équipements à fort rayonnement pourraient être implantés dans le centre-ville.

Le développement du réseau de transports collectifs en site propre (T.C.S.P.) à partir de la gare confortera le centre-ville d'Aubagne comme une polarité majeure du territoire. Le Val' tram améliorera son accessibilité depuis les communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Il pourra aussi être mieux connecté à la Zone des Paluds par le Chronobus.

Le développement commercial et la construction de nouveaux équipements pourraient être engagés dans le cadre d'un grand projet urbain. Cela pourrait être l'occasion de requalifier les espaces publics, d'améliorer les entrées de ville, de réorganiser le schéma de circulation ou encore de mener des actions de renouvellement urbain.

2. Un nouveau souffle économique :

La création d'emplois est un objectif capital pour Aubagne et ses habitants. L'installation et le développement d'entreprises doivent être facilités, notamment en répondant aux besoins en foncier à vocation économique qui sont estimés à plusieurs dizaines d'hectares.

La zone industrielle des Paluds pourrait être requalifiée afin d'améliorer son fonctionnement (circulation, stationnement...) et d'optimiser l'espace. L'objectif est d'atteindre 65 emplois par hectare contre 58 aujourd'hui.

Les autres zones d'activités d'Aubagne – pôle Alpha et Napollon – ont aussi vocation à être requalifiées. Situées à proximité immédiate d'espaces résidentiels et le long d'axe routier majeur (RD8n, RD96), une attention particulière sera portée à leur environnement.

Le développement économique, et notamment touristique, s'appuiera aussi sur le patrimoine culturel (Marcel Pagnol, les artisans santonniers et céramistes...) et naturel (les massifs, les espaces agricoles et l'eau) qui sera préservé et valorisé.

3. Du Centre-Ville au piémont du Garlaban, un développement urbain raisonné et plus équilibré :

L'objectif consiste à conduire un développement équilibré afin de préserver l'ambiance de ville provençale. L'urbanisation doit donc être maîtrisée, en s'inscrivant dans l'écrin naturel et paysager de la commune, tout en permettant de répondre aux besoins en logements.

La diversité du parc de logements doit être préservée. Ainsi sera favorisée une production de logements de qualité et de typologie variée (logements collectifs, semi-collectifs, individuels...) qui assurera une croissance démographique maîtrisée.

Afin de limiter la consommation d'espace, la production de logements doit être privilégiée dans le tissu urbain existant et, plus particulièrement, dans les secteurs desservis par les transports collectifs. En fonction de leur accessibilité, de leur niveau d'équipement ou encore de leur environnement, certains espaces d'habitat diffus (zones NB du POS) pourront encore être développés.

Le développement d'Aubagne et le renforcement du centre-ville devra s'accompagner d'un renforcement des commerces et services de proximité dans les centralités de quartier, du déploiement de la fibre optique ou encore de l'aménagement de cheminements piétons et cyclables.

Après cet exposé, le Conseil Municipal débat des orientations générales du P.A.D.D. Il est précisé que le P.A.D.D. sera mis en ligne sur le site internet de la ville suite au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport et du débat intervenu en séance publique sur le P.A.D.D.

02-290615 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Aménagement de la Traverse du Chemin de Fer et du Chemin de la Vallée : Convention avec S.N.C.F. RESEAU.

Dans le cadre des travaux de réalisation de la troisième voie, S.N.C.F. RESEAU s'est engagée à remettre en état les emprises et à financer les travaux réalisés par la Ville sur les tronçons qui ont subi des déformations.

Cette délibération a pour objet la conclusion d'une convention avec S.N.C.F. RESEAU à cet effet.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **02-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

03-290615 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - La Tourtelle- Propriété époux VULCAIN -régularisation d'erreur cadastrale et constitution de servitudes.

Cette délibération a pour objet de régulariser une situation cadastrale dans les échanges de terrains et de constituer des servitudes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

04-290615 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Délaisés du tramway, régularisation échange avec la Communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le projet du tramway dans son ensemble s'achève. Par cette délibération, il est proposé de régulariser les échanges de terrains entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile liées à cette réalisation. Ces opérations se font à titre gratuit.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

05-290615 & 05-290615 - Sur les rapports de Mme Jeannine LEVASSEUR,

Adjointe au Maire -

Z.A.C. des Paluds II & Z.A.C. Campagne Michel : Achèvement de l'opération d'aménagement / Proposition de suppression des Z.A.C.

Les programmes d'aménagement et de construction des Z.A.C. des Paluds II et de la Campagne Michel sont terminés.

A ce titre, ces deux délibérations permettent d'en constater l'achèvement et de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération la clôture de ces deux Z.A.C.

Ces délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Les délibérations n°s **05-290615** & **06-290615** sont adoptées à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

07-290615 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Prise en charge complète du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) par l'Agglo.

Le nouveau système de péréquation, F.P.I.C., consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées. La péréquation peut intervenir selon une répartition de droit commun mais elle est également possible pour une répartition dite « dérogatoire libre ».

Le recours à cette procédure implique le vote d'une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire, ainsi qu'une délibération de chaque conseil municipal des communes membres à la majorité simple avant le 30 Juin 2015.

Le Conseil communautaire a, lors de sa séance du 22 Juin 2015, opté pour une répartition « dérogatoire libre » par laquelle la Communauté d'agglomération a pris à sa charge la totalité de sa dépense.

Cette délibération propose d'approuver le dispositif ainsi mis en place.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

08-290615 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation du rapport modificatif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 Juin 2015 : Attribution de compensation 2015 / Intégration de la part de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a présenté un rapport d'évaluation des transferts portant sur la répartition des attributions de

compensation et des dotations de solidarité communautaire pour 2014. Ce rapport présenté au Conseil de Communauté du 9 Juin 2016 doit être présenté à l'approbation de chaque Conseil Municipal des communes membres.

Cette délibération propose de l'approuver.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **08-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-290615 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Possibilité d'adhérer à des groupements de commande.

Dans un contexte de restriction budgétaire et de baisse significative des dotations de l'Etat, cette délibération autorise la constitution d'un groupement de commandes général en matière de fournitures, services et travaux, entre la Commune d'AUBAGNE, les autres communes et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ainsi qu'aux autres entités qui leur sont rattachées.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **09-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Renouvellement de la convention de subventionnement conclue avec le C.L.A.M.

Cette délibération a pour objet la signature d'une convention de subvention avec le C.L.A.M. au titre de l'année 2015 pour le versement de la subvention approuvée par le Budget Primitif le 9 Avril dernier.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **10-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire - Convention de subventionnement entre la Ville d'Aubagne et l'Association M.J.C. du Pays d'Aubagne pour l'année 2015.

La vocation sociale et culturelle de la Maison des Jeunes et de la Culture et ses actions prolongent l'activité du service public communal, avec lequel elles sont en complémentarité.

C'est pourquoi cette délibération permet la signature d'une convention de subventionnement avec l'Association M.J.C. du Pays d'Aubagne au titre de l'année 2015 qui détermine les modalités du subventionnement nécessaires à son fonctionnement. La subvention a été approuvée par le Budget Primitif le 9 Avril dernier.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **11-290615** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN (2), Mme MELIN (2). Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE.

12-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Demandes de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des dossiers de proximité, complément pour l'année 2015.

Dans le cadre des travaux d'investissement de la Ville et afin d'améliorer le paysage urbain, l'environnement, le cadre de vie des citoyens et le maintien en état de notre patrimoine, des réalisations sont prévues.

A ce titre, par cette délibération, il s'agit de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général à hauteur de 80 % du coût H.T. des travaux plafonnés à 75.000 euros par projet.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **12-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

13-290615 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Paiement par internet des services de la ville.

Cette délibération a pour objet la mise en place du paiement en ligne par carte bancaire avec l'intervention d'un prestataire spécialisé. Un contrat formalise les modalités.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-290615 - Sur le rapport de M. Léo MOURNAUD, Adjoint au Maire - Dépenses à imputer au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Cette délibération précise les principales caractéristiques des dépenses à imputer au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **14-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS CENTRE VILLE »

15-290615 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire - Révision et création des Tarifs Droits de place Voie publique.

Après examen et avis des Organisations Professionnelles représentées, cette délibération permet la réactualisation de certains droits de place et d'occupation du domaine public et l'intégration d'une nouvelle tarification, à compter du 1^{er} Juillet 2015.

D'autres tarifs adoptés par le Conseil Municipal du 2 Décembre 2014 demeurent inchangés.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

16-290615 – RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR -

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : Abaissement du seuil d'exonération pour les enseignes.

17-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : Mise à jour du tarif.

Cette délibération permet la réactualisation, conformément à la réglementation, des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **17-290615** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

18-290615 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire -

Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales et fixation des taux d'imposition.

Par cette délibération, il est proposé d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2016. Sont concernés les immeubles de bureaux ou utilisés pour une activité commerciale, parkings des centres commerciaux, lieux de dépôts ou de stockage et qui ne sont plus affectés à une activité soumise à Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) depuis au moins 2 ans au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition et restés inoccupés pendant cette période.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **18-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

19-290615 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire -

Dérogation au repos dominical sollicitée par l'enseigne MONOPRIX : Avis du Conseil Municipal.

Par cette délibération, le Conseil Municipal doit émettre un avis à la demande d'ouverture exceptionnelle de Monoprix le dimanche 9 Août dans le cadre d'Argilla. S'agissant d'un commerce de détail alimentaire dont le repos hebdomadaire est donné le dimanche à partir de treize heures, une autorisation s'impose.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **19-290615** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN (2).

COMMISSION « SECURITE »

20-290615 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - Compte-rendu d'utilisation des crédits de la subvention D.S.U. pour l'exercice 2014.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2014.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »

21-290615 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal - Adhésion au groupement de commande initié par le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (S.M.E.D. 13) pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Pour répondre aux besoins en matière d'électricité, cette délibération permet l'adhésion de la Commune d'AUBAGNE au groupement de commandes initié par le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **21-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

22-290615 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (S.M.E.D. 13).

Cette délibération permet ainsi d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône proposés à l'approbation de toutes les communes membres. Il s'agit de prendre en compte la modification de l'adresse du siège social.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **22-290615** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

23-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire - Conservatoire Municipal de Musique - Renouvellement de classement en Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C).

Cette délibération approuve le projet d'établissement en vue du classement du Conservatoire Municipal d'Aubagne en Conservatoire à Rayonnement Communal.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **23-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

24-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Convention de mise à disposition de l'Association Aubagne Capitale Marcel Pagnol 2015 du Centre d'Art des Pénitents Noirs pour une exposition dans le cadre de l'année Marcel Pagnol 2015.

Cette délibération propose la conclusion d'une convention de mise à disposition de l'Association « Aubagne Capitale Marcel Pagnol 2015 » du Centre d'Art des Pénitents Noirs pour une exposition « Marcel Pagnol » du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Janvier 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **24-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

25-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Convention à intervenir entre la Ville d'Aubagne et l'Association ART'EURO pour l'organisation d'une fête culturelle des enfants « Festimôme » du 22 au 24 Juillet 2015.

Cette délibération permet à la Compagnie ART'EURO, association aubagnaise membre des Acteurs de la Distillerie, en collaboration de la Ville et avec l'aide de plusieurs associations aubagnaises, d'organiser le festival « Festimôme » au Parc Jean Moulin du 22 au 24 Juillet 2015 avec le versement d'une participation de 35.000 Euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **25-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

26-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Convention de mise en application du Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aubagne et l'Association « Piano Cantabile ».

Cette délibération permet la signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Piano Cantabile » en vue de la mise en application de son Contrat d'Objectifs. Elle fixe ainsi les modalités pratiques de coopération en adéquation avec le Contrat d'Objectifs, pour promouvoir la formation artistique aux jeunes pianistes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **26-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

27-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Comoedia - Modification des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette délibération permet de modifier les tarifs du Comoedia, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **27-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

28-290615 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Conservatoire Municipal de Musique -
Modification des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette délibération permet de revaloriser les tarifs pratiqués au Conservatoire Municipal de Musique, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, selon un échancier proposé.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **28-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

29-290615 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Renouvellement du Contrat d'Objectifs avec l'Association
« Les Amis du Vieil Aubagne ».

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association des « Amis du Vieil Aubagne » afin qu'elle poursuive sa mission de promotion du patrimoine culturel et historique de la Ville, de lui verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 5.500 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **29-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

30-290615 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -
Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Afin de favoriser la citoyenneté des jeunes aubagnais scolarisés en classes de 5^{ème} et de 4^{ème} dans les collèges d'Aubagne, cette délibération propose la création d'un Conseil Municipal Jeunes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **30-290615** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

31-290615 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -
Transports des étudiants : Participation de la Ville / Dispositif d'aide
« Ecobus » Année 2015/2016.

Dans le cadre de la politique des transports d'aide aux étudiants, apprentis, boursiers collégiens et lycéens, cette délibération propose de reconduire le dispositif « Ecobus » pour l'année scolaire 2015/2016.

Dans la continuité de sa politique jeunesse, la municipalité souhaite apporter un soutien financier à un plus grand nombre de jeunes aubagnais.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **31-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

32-290615 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Changement de nom de l'Ecole Maternelle « Les Romarins ».

Cette délibération a pour objet de dénommer l'école maternelle du Charrel « Les Romarins » « Ecole Maternelle Nelson Mandela » harmonisant ainsi l'appellation du Groupe Scolaire du Charrel.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **32-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

33-290615 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Modalités d'application des conditions d'inscription aux Restaurants Scolaires.

Cette délibération a pour objet de modifier le Règlement Intérieur de la restauration scolaire adopté par le Conseil Municipal du 9 Avril dernier pour tenir compte de contextes particuliers et de l'approuver.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **33-290615** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN (2).

34-290615 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Réforme des rythmes scolaires : le mercredi après-midi temps périscolaire et non extrascolaire.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a conduit la Ville à enrichir son offre péri éducative.

Cette délibération a pour objet la transformation des accueils de loisirs du mercredi après-midi en périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2015 conformément à la réglementation en vigueur.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **34-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

35-290615 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Convention à établir entre la ville d'Aubagne et Carnoux : scolarisation des enfants dans l'école d'une commune autre que celle de résidence.

Cette délibération permet la conclusion d'une convention avec la Ville de Carnoux qui fixe le montant et les conditions de notre participation financière aux dépenses de fonctionnement engagées dans ses écoles au titre de la scolarisation d'enfants.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **35-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

36-290615 à 38-290615 - Sur les rapports de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

- **Convention de Partenariat entre la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université ;**
- **Mise à disposition de locaux communaux destinés à permettre l'installation de la Faculté des Sciences et des Sports à Aubagne ;**
- **Convention entre la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université pour l'utilisation des équipements sportifs.**

Ces trois délibérations visent à développer un partenariat qui participera à l'attractivité et au dynamisme de la Ville et répondra ainsi à l'engagement municipal de placer Aubagne en tant que troisième ville universitaire du Département.

La signature de ces trois conventions permettra d'élargir et d'étoffer le périmètre géographique de l'offre de formation d'Aix-Marseille Université et de la Faculté des Sciences et du Sport mais également de contribuer au rayonnement et au dynamisme de la vie étudiante sur Aubagne qui accueille déjà plusieurs formations universitaires.

Ces conventions définissent l'ensemble des modalités de partenariat et d'occupation.

Ces délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Les délibérations n°s **36-290615**, **37-290615** et **38-290615** sont adoptées à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SANTE ET HUMANITAIRE »

39-290615 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -

Renouvellement de l'engagement de la ville d'Aubagne dans le réseau français des villes santé O.M.S.

Considérant l'engagement de la Ville d'Aubagne dans le réseau des Villes Santé de l'Organisation Mondiale pour la Santé depuis 1991 et le changement de cadre politique, cette délibération a pour objet la validation de la déclaration d'Athènes et le renouvellement de l'engagement de la Ville dans le réseau.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **39-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

40-290615 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -

Demande de financement du poste de Coordinateur de l'Atelier Santé Ville au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.).

L'Atelier Santé Ville (A.S.V.) porté par la Ville d'Aubagne est géré en partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires dont dépend l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (A.C.S.E.). Des crédits sont consacrés au financement du poste de Coordinateur de ce dispositif.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal la signature de futures notifications et conventions entre le C.G.E.T. et la Ville d'Aubagne attribuant une subvention de 25.000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **40-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT »

41-290615 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Piscine municipale : Rajout d'un tarif entrée des piscines municipales pour les membres des Comités d'Entreprises Aubagnaises.

Cette délibération permet l'intégration d'un tarif unique des entrées pour les membres des Comités d'Entreprises Aubagnaises identique aux tarifs appliqués pour les usagers résidents la Commune d'Aubagne et la réévaluation d'autres à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **41-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

42-290615 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Renouvellement des conventions de subventionnement conclues avec Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket, Office Municipal des Sports, Pays d'Aubagne Hand Ball, Rugby Club Aubagnais et Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune.

Cette délibération propose de renouveler, au titre de l'année 2015, les Conventions de subventionnement conclues avec les six associations sportives précitées et de leur verser à ce titre une subvention de fonctionnement respectivement de :

- 120.500 € à Aubagne Football Club,
- 23.150 € à Aubagne Garlaban Basket,
- 22.500 € à Aubagne Volley Ball,

- 28.400 € à l'Office Municipal des Sports,
- 34.400 € au Pays d'Aubagne Handball,
- 74.500 € au Rugby Club Aubagnais,
- 31.000 € à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (U.A.V.H.).

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **42-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

**43-290615 & 52-290615 - Sur les rapports de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Renouvellement des Contrats d'Objectifs intervenus avec
les Associations Sportives du Tennis Club Aubagnais, le « Roller Hockey
Club Aubagne », TAEKWONDO, AUBAGNE NATATION, le « CLUB ALPIN
FRANÇAIS », le Rugby Club Aubagnais, « L'ECOLE DE TIR d'AUBAGNE »,
l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune, le CENTRE PROVENÇAL DE
MEDECINE SPORTIVE et « l'Escrime Sport Loisir Aubagne »**

Ces dix délibérations proposent de renouveler pour 2015 les Contrats d'Objectifs liant la Ville d'AUBAGNE avec les dix associations précitées, arrivés à leur terme et de verser à ce titre, pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2015 :

- au Tennis Club Aubagnais une subvention de 3.000 €,
- au « Roller Hockey Club Aubagne » une subvention de 3.000 €,
- au TAEKWONDO une subvention de 750 €,
- à AUBAGNE NATATION une subvention de 1.000 €,
- au « CLUB ALPIN FRANÇAIS » une subvention de 1.250 €,
- au Rugby Club Aubagnais une subvention de 6.000 €
- à « L'ECOLE DE TIR d'AUBAGNE » une subvention de 3.250 €
- à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (U.A.V.H.) une subvention de 3.000 €
- au CENTRE PROVENÇAL DE MEDECINE SPORTIVE (C.P.M.S.) une subvention de 4.000 €
- à l'« Escrime Sport Loisir Aubagne » une subvention de 3.000 €.

Ces délibérations, proposées sur la base de la promotion du sport et du soutien aux clubs sportifs, ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Les délibérations n°s **43-290615** à **52-290615** sont adoptées à l'UNANIMITE.

53-290615 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Utilisation des équipements sportifs municipaux par les Lycées : Convention
à intervenir avec le Conseil Régional participation financière 2014/2015.

Cette délibération permet le renouvellement de la signature d'une convention à intervenir avec la Région relative à sa participation financière pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Commune par les lycées publics et privés, pour l'année scolaire 2014/2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **53-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

54-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel Communal / Création d'emplois saisonniers Eté 2015.

En période estivale, nos services ont recours au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels. Les besoins ont été évalués cette année à 129,50 emplois.

Par cette délibération, il est proposé de procéder à la création de ces emplois et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

La délibération n° **54-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

55-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel Communal : Mise à jour du tableau des effectifs.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, sans augmentation des effectifs, cette délibération permet la création des emplois et la modification du tableau des effectifs budgétaires correspondant.

La délibération n° **55-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

56-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel - Renouvellement d'un contrat d'apprentissage.

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville d'Aubagne à l'insertion professionnelle des jeunes et à l'apprentissage, cette délibération permet le renouvellement d'un emploi d'apprenti au métier des ressources humaines, pour la période du 1^{er} Septembre 2015 au 31 Août 2017.

La délibération n° **56-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

57-290615 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :
Fixation du nombre des délégués et maintien du paritarisme.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 24-100215 du 10 Février 2015 portant sur la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, suite à une observation de la Préfecture.

Par cette délibération, il est donc proposé de maintenir le paritarisme entre le collège employeur et celui des représentants du personnel et de fixer le nombre des délégués titulaires.

La délibération n° **57-290615** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

58-290615 - Sur le rapport de M. Le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le
Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 11 Juillet 2014.

--- ooo O ooo ---

Pour information / Sur le rapport de M. Le Maire -
Non renouvellement de l'emploi fonctionnel de D.G.A.S. de
Monsieur Philippe MEYER.

En conclusion de ce Conseil Municipal, et conformément à l'Article 53 de la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984, je dois informer le Conseil Municipal du non renouvellement du détachement sur l'emploi fonctionnel de Monsieur Philippe MEYER, Attaché Territorial Principal, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

Le détachement est arrivé à son terme le 31 Mai 2015. L'intéressé a été reçu en entretien préalable le 19 Mai 2015.

Conformément aux textes en vigueur, le détachement est prorogé jusqu'au 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant l'information donnée au Conseil Municipal, c'est-à-dire aujourd'hui, lundi 29 Juin 2015.

--- ooo O ooo ---

Mesdames et Messieurs, merci pour ce Conseil Municipal qui a été un peu long mais en tous cas, de mon point de vue, très riche.

Merci à tout le monde.

La séance est levée à 22 heures 15.

